

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 25 novembre 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014**

**2014 DJS 318 DDC**T Subvention (2.000 euros) à l'association Vagabond Vibes (17e).

**M<sup>mes</sup> Pauline VERON et Colombe BROSEL, rapporteures**

-----

#### **Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 4 novembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association Vagabond Vibes (17e) ;

Vu l'avis du conseil du 19e arrondissement, en date du 3 novembre 2014 ;

Sur le rapport présenté par M<sup>me</sup> Pauline VERON au nom de la 7<sup>ème</sup> Commission et M<sup>me</sup> Colombe BROSEL au nom de la 3<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association Vagabond Vibes (3081 / 2014\_02910), domiciliée 62, boulevard Bessières - Escalier 2, Appartement 24 (17e), pour son projet "Fête de la musique" dans le 19e arrondissement.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 422, ligne VF88004 "Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse" du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2014 et suivants, sous réserve de la décision de financement.